

## Conditions générales du programme de Parrainage de Kley Rouen valables à compter 25/08/2022

**KLEY Rouen Opérations**, Société par actions simplifiée dont le siège social est sis à Levallois-Perret, 38 Rue Jacques Ibert, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 88339750700038, adresse électronique : [rouen@kley.fr](mailto:rouen@kley.fr)

Agissant pour le compte de la **résidence Kley Rouen**, 1 rue Françoise Dolto 76000 Rouen (ci-après « **Kley Rouen** »)

Les présentes conditions générales du programme de Parrainage ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles Kley Rouen propose à ses clients d'inciter d'autres personnes (particuliers) à souscrire un contrat de location au sein de la résidence étudiante Kley Rouen en contrepartie d'avantages promotionnels.

Le présent programme de parrainage de Kley Rouen (ci-après le « **Programme de Parrainage** ») peut être utilisé pour louer un logement sur le site de Kley <https://www.kley.fr/residence-etudiante/rouen> ou en contactant le siège au 01 85 08 60 25 (service et appel gratuits).

### Article 1 – Définitions

**Client** : désigne un locataire de Kley Rouen, qui a souscrit un contrat de location meublé conformément aux conditions générales de vente de Kley Rouen applicables à cette offre.

**Parrain éligible** : Le Parrain doit être un Client actif de Kley Rouen ayant souscrit un contrat de location meublé au sein de la résidence Kley Rouen, être à jour du paiement de ses factures et ne pas être en cours de résiliation. Tout Parrain qui n'est pas à jour de ses paiements a la possibilité de parrainer un Filleul, mais dans ce cas seul le Filleul bénéficiera du Programme de Parrainage. Les Clients placés sous un régime de protection juridique ne sont pas autorisés à participer au Programme de Parrainage.

**Filleul éligible** : Le Filleul doit monter un dossier de location (voici la liste des [pièces à fournir](#)) et respecter l'ensemble des conditions d'éligibilité prévues par la résidence Kley Rouen. Ainsi, les logements Kley ne sont disponibles que pour les Clients dont le dossier a été accepté par le gestionnaire de la résidence.

### Article 2 – Conditions d'éligibilité au Programme de Parrainage

#### 2.1 Conditions d'accès au Programme de Parrainage pour le Parrain

Un étudiant a la possibilité de parrainer un autre étudiant, à la condition que le Parrain n'ait pas d'impayés en cours.

Un même Parrain a la possibilité de parrainer jusqu'à 10 Filleuls sur une période glissante de 6 mois à compter de la date du premier parrainage.

L'auto-parrainage est autorisé pour les locataires si le contrat de location est différent du contrat initial détenu par le Client.

## **2.2 Conditions d'accès au Programme de Parrainage pour le Filleul**

Le Filleul ne pourra bénéficier que d'un seul parrainage pour une location.

Lors de la constitution du dossier, pour être Filleul le Client devra renseigner l'offre parrainage Roen dans la rubrique « comment nous avez-vous connu » sur le site web lors de la constitution du dossier.

Le Parrain enverra alors un email à [rouen@kley.fr](mailto:rouen@kley.fr) confirmant l'identité de son filleul.

## **Article 3 – Contenu du Programme de Parrainage**

### **3.1 En cas de signature d'un contrat de location meublé au sein de la résidence Kley Rouen**

Le Programme de Parrainage sera valable après signature et paiement du contrat du Filleul et de l'entrée dans son logement.

Le Parrain et le Filleul bénéficieront chacun d'une prime de parrainage comme suit :

- Pour le Parrain : un ticket cadeau (bon d'achat) 50€ (cinquante euros) pour chaque Filleul qui signerait chez Kley Rouen
- Pour le Filleul : un ticket cadeau (bon d'achat) 50€ (cinquante euros)  
Et une remise de 50% des frais de dossier correspondant à 15€ (quinze euros) du mètre carré de surface habitable.

Cette offre de parrainage étant consultable sur <https://www.kley.fr/residence-etudiante/rouen>

Les Filleuls bénéficieront de la remise sur les frais de dossier à la signature de leur contrat.

Les filleuls bénéficieront de leur bon d'achat après paiement du premier loyer.

Les Parrains bénéficieront de leur bon d'achat après paiement du premier loyer par le filleul.

Le Programme de Parrainage est incompatible avec d'autres promotions disponibles sur le site <https://www.kley.fr/residence-etudiante/rouen>

## **ARTICLE 4 – PARRAINAGE VIA FACEBOOK, INSTAGRAM OU AUTRE RESEAUX SOCIAUX**

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par FACEBOOK, INSTAGRAM ou tout autre réseaux sociaux. Les informations communiquées par le Parrain et/ou le Filleul sont fournies à Kley Rouen et non aux réseaux sociaux. Les informations fournies par le Parrain ne seront utilisées que pour mettre en relation les Parrains et les Filleuls.

## **ARTICLE 5 – MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES**

Kley Rouen est libre de modifier les présentes Conditions Générales. Toutes modifications de ces Conditions Générales seront notifiées au Parrain et au Filleul.

Il est précisé que Kley Rouen peut modifier à tout moment le montant de la prime de parrainage. Le montant de la prime de parrainage applicable à l'offre de parrainage en vigueur à la date de souscription du Filleul est consultable sur les liens visés à l'article 3.1.

## **ARTICLE 6 – DONNEES PERSONNELLES**

Kley Rouen regroupe dans ses fichiers des données à caractère personnel du Parrain et du Filleul. Kley Rouen traite ces fichiers conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données pour les besoins du Programme de Parrainage, objet des présentes Conditions générales. Les dispositions relatives à la protection des données personnelles issues des conditions générales d'utilisation de l'offre à laquelle le Parrain éligible et le Parrain éligible ont accepté, sont pleinement applicables.

Le Parrain éligible et le Filleul éligible disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et d'effacement des données personnelles les concernant ainsi qu'un droit, d'opposition et de limitation des traitement des données personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer en contactant Kley Rouen par email à l'adresse [Isalome@kley.fr](mailto:Isalome@kley.fr) ou par écrit à l'adresse suivante :  
Groupe Kley - Traitement des données nominatives – 38 rue Jacques Ibert 92300 Levallois.